



Julien LAPERSONNE  
06 70 86 96 56  
[julien.lapersonne@comiteoisett.fr](mailto:julien.lapersonne@comiteoisett.fr)

Michael SELLIER  
06 50 52 09 11  
[michael.sellier@comiteoisett.fr](mailto:michael.sellier@comiteoisett.fr)

Maelig MACE  
[maelig.mace@comiteoisett.fr](mailto:maelig.mace@comiteoisett.fr)

<http://www.comiteoisett.fr>

# CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

## 2022/2023 PHASE 2

### LETTRE INFO n°07

Bonjour à tous,

Après chaque journée, vous trouverez cette lettre d'info sur le site du Comité, avec les points de règlement qui ont pu poser problème lors du dernier week-end de championnat : <https://www.comiteoisett.fr/>.

Nous avons atteint la dernière journée de la 2<sup>nde</sup> phase, et voici quelques dates à retenir :

- **Réclamations** sur le classement inter-poules et confirmation des montées/descentes annoncées, **avant le 4 juin**.
- **Inscriptions des équipes** pour la saison prochaine sur votre espace SPID Mon Club, **pendant l'été** (de fin juin à fin août, les dates exactes seront précisées lors du lancement des inscriptions).
- Les **poules 1<sup>ère</sup> phase 2023/2024** seront construites et saisies sur SPID **début septembre 2023**.

Nous vous souhaitons un bel été.

#### Extraits du règlement départemental :

##### Article 6 – Repêchages / Maintiens / Montées supplémentaires

\* Si, pour quelque raison que ce soit, des places se libèrent dans une division départementale, il sera attribué des maintiens, dans l'ordre du classement général inter-poules de la division concernée. En cas de désistement d'une équipe contactée pour se maintenir, l'équipe suivante dans l'ordre de ce même classement général inter-poules sera contactée, et ainsi de suite.

\* Toutefois, aucune équipe classée dernière de poule ne pourra se maintenir, sauf refus de toutes les équipes contactées pour combler les places disponibles.

\* Dans le cas où une équipe classée 1<sup>ère</sup> de sa poule refuserait la montée, ou serait dans l'impossibilité de monter en raison d'une sanction, l'équipe suivante dans l'ordre de classement de cette même poule sera contactée pour monter. En cas de désistement de cette équipe contactée pour monter, l'équipe suivante dans l'ordre du classement général inter-poules sera contactée, et ainsi de suite.

##### Article 10 – Classement des équipes dans une poule

\* En fin de phase, le classement est réalisé au départage général.

##### **9.2 - Cas où toutes les parties sont jouées**

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général). Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de

recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontrés sur les rencontres disputées entre elles ;
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-parties gagnées / points-parties perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées / manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- d) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus sur les rencontres disputées entre elles ;
- e) en cas d'égalité persistante, il sera procédé à un tirage au sort.
- f) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

**\* En fin de phase, quelle que soit la division, le 1<sup>er</sup> de chaque poule monte dans la division supérieure.**

\* Les descentes sont fonction du nombre de montées de chaque division, et du nombre de descentes de Régionale 4, de façon à compléter les poules.

### **Extraits des règlements fédéraux :**

## **RÈGLEMENTS SPORTIFS**

### **TITRE II - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES – CHAPITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **II.115.2 - Impossibilité ou désistement**

**Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour y monter.**

**... Lorsqu'une équipe se désiste deux fois consécutivement pour jouer dans une division à laquelle elle devait accéder, elle est rétrogradée d'une division.**

**... Une association ayant une équipe qui ne se réengage pas pour une phase, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division (du non réengagement) à l'issue de la phase suivante.**

**... Une association ayant une équipe qui se retire au cours de la phase ou avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.**

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Merci de diffuser ce message à l'ensemble de vos licenciés.

Sportivement,

**Julien Lapersonne, Michael Sellier, Maelig Macé**  
**Responsables du Championnat par équipes Départemental Oise**